

Cette cellule se consacre à la généralisation de l'eID.

## 1

### Plus de 6 millions de citoyens possèdent une eID

Le nombre de cartes délivrées s'élevait en 2007 à plus de 6.000.000. En moyenne 60.000 cartes sont délivrées chaque mois. Nous sommes donc à l'avance sur le planning de la généralisation, cette dernière étant fixée à la fin 2009 pour tous les Belges.

Début 2007, il a été décidé qu'une attention particulière devait être consacrée au soutien du processus de production. A cette fin, des initiatives ont été prises en vue d'aboutir à une approche plus structurée : depuis début décembre 2006, les coordinateurs travaillent sur la base de projets.

Les coordinateurs sont systématiquement affectés aux processus de support afin de garantir un fonctionnement huilé du processus de production de l'eID (ainsi que des autres cartes). Ce projet a été mis au point à 85% et a déjà fait l'objet d'un audit externe pour en contrôler la qualité.

Le développement de ces « processus de support » se poursuivra en 2008.

## 2

### Les étrangers reçoivent un titre de séjour électronique

En 2006, un projet pilote a été organisé dans quatre communes (Uccle, Tubize, Anvers et La Calamine) en vue de l'introduction par phases des équivalents électroniques des cartes blanches, jaunes et bleues. Des formations ont également été prévues pour ces communes pilotes et le personnel du Helpdesk. Le Helpdesk Belpic remplit dans ce contexte la même fonction que pour l'eID. Des mesures transitoires relatives au déménagement et à la perte ou au vol d'une carte ont été élaborées. Une version adaptée de Belpic a également été installée dans les communes pilotes et auprès des délégations régionales. En ce moment, les cartes A, B, C, E et F sont délivrées avec succès.

Fin décembre 2007, le nombre de cartes délivrées était de 9633.

Le projet pilote a connu une évaluation favorable. Le Conseil des Ministres du 1er février 2008 a approuvé la généralisation de la Carte d'étranger.

En 2008, on s'attend à pouvoir mettre en production les cartes correspondant aux nouveaux statuts de séjour et nécessitant une modification de la loi. Il s'agit des cartes D, E+ et F+.

L'introduction de l'applet V2, avec des infrastructures complémentaires et les sécurités nécessaires, est également prévue. Cet applet sera appliqué pour la première fois pour ce type de cartes.

## Les Belges qui déménagent pour l'étranger gardent leur eID

3

Les Belges qui déménageaient à l'étranger devaient jusqu'ici en faire déclaration à la commune dans laquelle ils étaient inscrits, qui procédait alors à la radiation du registre de la population. La carte d'identité était annulée dans le Registre des cartes d'identité sur la base de la déclaration de départ.

Cette situation devrait changer dans le futur. Une demande a été introduite en vue de permettre aux Belges qui déménagent pour l'étranger de garder leur eID. La délivrance de cartes d'identité aux Belges résidant à l'étranger est une compétence du SPF Affaires étrangères.

## Les enfants reçoivent leur document d'identité électronique

4

En 2006, un projet pilote a été réalisé dans les communes de Koekelberg, Ostende, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Houthalen-Helchteren, Liège et Bornem. Au départ, le but était de sécuriser le 'chat' pour les enfants. Le nombre de domaines d'application des kids-ID a été fortement revu à la hausse dans le cadre du projet pilote. Après une série d'adaptations, le projet a connu une évaluation favorable. La puce de la kids-ID en fait une carte multifonctionnelle et le nombre d'applications possibles est légion.



Reste à attendre une décision du Conseil des Ministres afin de pouvoir procéder à une délivrance généralisée.

## Où en est le projet TUNIC ?

En 2006, des préparatifs ont été effectués en vue de lancer avec d'autres partenaires de l'U.E. un projet global européen ayant pour but:

- une opérationnalité garantie au niveau des lecteurs de cartes et du middleware y afférent ;
- la mise en place de « webservice » recourant à la carte eID qui peuvent servir d'exemples aux autres Etats membres.

En 2007, la Commission européenne a élaboré un protocole qui n'a pas permis de trouver des liens avec les objectifs de ce projet. Le projet TUNIC a donc été abandonné.

## Moins de cartes

L'intégration de la carte SIS dans l'eID sera effective en 2009. D'ici là, il est indispensable d'aboutir à une interopérabilité garantie au niveau des lecteurs de cartes, du middleware et des applications. La prestation de services au citoyen (déclaration de perte ou de vol, renouvellement des certificats, etc.) sera systématiquement déléguée au Registre national. Le suivi de ce projet a été intégré dans les « processus de support ». A terme, un webservice sera réalisé au profit de la BCSS en vue de la consultation des cartes d'identité annulées. Après le renouvellement de la puce et de l'applet, il pourra encore mieux être tenu compte des aspirations du secteur social.

## Biométrie



Dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, la demande en vue de l'utilisation de données biométriques se fait de plus en plus insistante, surtout au niveau européen. On envisage à cet égard la technique du « Live enrollement », qui permet d'enregistrer des données biométriques et d'autres sur place, à la commune ou dans un poste diplomatique. Cela offrirait d'emblée de permettre le déroulement entièrement électronique de l'élaboration et de l'envoi du document de base pour l'eID. Le transport sécurisé, un poste de frais onéreux, s'en trouverait ainsi réduit dans des proportions importantes. En 2007, un cahier des charges a été rédigé à cette fin.

## Plan de qualité et de sécurité pour l'eID

8

Un audit externe a révélé à juste titre un certain nombre de lacunes en termes de sécurité et de qualité dans le processus global de la production et de la délivrance de l'eID. Les constatations ont donné lieu à l'élaboration d'un plan de qualité et de sécurité ainsi que d'un manuel de qualité. Un nouvel audit, dont nous n'avons pas encore reçu le rapport, a dans l'intervalle été réalisé.

## Formation de la police

9

Dans le passé, il s'est avéré que les éléments de sécurité externes et électroniques de l'eID n'étaient pas suffisamment connus par l'autorité de contrôle, à savoir la police. En 2007, le service Communication s'est donc investi dans des formations pour les services de police.

## CheckDoc et DocStop

10

CheckDoc/DocStop est un projet de collaboration entre le SPF Intérieur, la Police et le SPF Affaires étrangères. Le projet couvre le développement d'une application permettant de contrôler sur Internet si un document doit ou non être considéré comme problématique. La mise en service de l'application est prévue le 30 juin 2008. Dans un premier temps, elle concernera l'eID et les passeports. Une extension à d'autres documents (permis de conduire, carte SIS) est possible.

